

ICONDESK 4.4 - Problème ayant trait aux alias

On a constaté que la version 4.4 d'ICONDESK posait un problème relativement à l'emploi des alias, à savoir que le courrier pourrait ne pas parvenir aux destinataires visés ou être acheminé à d'autres destinataires, et ce, à l'insu de l'expéditeur.

Nous comptons résoudre le problème. Toutefois, dans l'intervalle, nous vous recommandons de vous conformer aux modalités ci-dessous pour adresser les messages et nommer les alias.

A. Marche à suivre pour adresser les messages

N'introduisez PAS directement les noms (ou les alias) dans le champ Destin. de la fenêtre Composer un message. Utilisez plutôt la fonction Interroger de la fenêtre Adresses pour sélectionner le ou les destinataires du message, de la façon suivante :*

1. Cliquez sur le bouton N. MSG de la fenêtre Boîte aux lettres.
2. Cliquez sur le bouton ADRESSES.
3. Cliquez sur le bouton INTERROGATION.
4. Tapez votre critère de recherche, tel qu'un nom de famille, un prénom, un acronyme de direction ou de mission dans la zone NOM UTILISATEUR.
5. Lorsque les résultats de la recherche sont affichés, cliquez sur le bouton AJOUTER.
6. Appuyez sur le bouton OK.

* Tiré du Guide d'apprentissage publié par STC et intitulé Initiation à ICONDESK, Version 4.4, page 24.

B. Marche à suivre pour nommer les alias

Assurez-vous qu'aucun nom d'alias ne figure en tout ou en partie dans le nom attribué à un autre alias. Prenons l'exemple d'un alias intitulé STE. Le nom de cet alias pourrait figurer intégralement dans d'autres noms d'alias comme STEI, STEA, STED, STEPHEN, POSTED, HASTE. Dans le cas d'un alias intitulé USS, ce dernier pourrait être englobé dans des noms d'alias comme ZEUSS, ROUSSEAU, RUSSELL.

Pour éviter ce problème, nommez les nouveaux alias et rebaptisez les anciens en respectant les principes suivants :

1. Donnez aux alias des noms aussi uniques et particuliers que possible.
2. Utilisez des noms longs. Le système accepte les noms d'alias comportant jusqu'à 15 caractères.
3. N'utilisez pas de variantes du même nom, comme SNUG, SNUG-SG1, SNUGSG2.

Pourquoi faut-il se conformer à ces directives? Tout bonnement parce que si vous utilisez un alias baptisé ZEUSS et que vous en créez un nouveau intitulé USS, tous les messages que vous adresserez à l'alias USS seront en fait acheminés aux destinataires de l'alias ZEUSS et NON à ceux de l'alias USS.

Nous vous sommes reconnaissants de votre patience. Aussitôt que nous aurons réglé le problème, nous vous en informerons. Dans l'intervalle, si vous désirez obtenir des précisions à ce sujet, veuillez communiquer avec votre équipe de soutien SIGNET.

Débranchement des modems individuels à l'Administration centrale

Maintenant qu'il existe à l'Administration centrale des services communs de modem qui offrent une liaison directe, par l'intermédiaire du SIGNET, avec divers services de babillard électronique et d'autres services extérieurs en ligne, les postes de travail du SIGNET-D ne peuvent plus être configurés de manière à permettre l'utilisation de modems individuels. Pour quelles raisons? Elles tiennent en deux mots : coûts et sécurité. Si, toutefois, le service commun de modem ne permet pas de satisfaire vos besoins particuliers, nous pouvons vous fournir un OP autonome (que l'on peut se procurer par l'intermédiaire de STOX au coût d'environ 800 \$ l'unité) ou un ordinateur agenda et le configurer pour que vous puissiez effectuer les liaisons voulues.

Nous débrancherons tous les modems individuels existant à l'Administration centrale, à Place Vanier et à l'édifice Fontaine au moment de l'installation de la version 1.1.1 du SIGNET. Nous laisserons toutefois les modems aux utilisateurs, de manière qu'ils puissent s'en servir sur des postes de travail autres que ceux du SIGNET et ne servant pas au traitement de renseignements classifiés ou protégés (délicats). Vous pouvez obtenir d'autres précisions à ce sujet en communiquant avec les membres de l'équipe de soutien du SIGNET.

Les missions ne sont pas visées par ces dispositions pour le moment.